



## **LIVRET D'ACCUEIL**

### **CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR ADOLESCENTS**

6 Rue Paul Verlaine  
57380 FAULQUEMONT

TEL 03.87.94.42.63

FAX 03.87.90.78.04

### **MOT DE BIENVENUE du DIRECTEUR.**

Toute l'équipe du Centre d'Accueil et d'accompagnement pour adolescent de Faulquemont est très heureuse de t'accueillir.

Les circonstances font que nous allons être amenés à faire un bout de chemin ensemble dans ta vie de jeune adolescent.

Il nous sera difficile de travailler sans ton adhésion. Avec toi les choses peuvent être plus faciles. Dans ce cas notre mission sera de t'aider, de te soutenir, de te conseiller et t'accompagner dans la mise en œuvre de ton Projet dont les grandes lignes ont pu être définies avec toi.

Pour cela dans cet établissement tu vas rencontrer des personnes qui sont chargés de l'entretien, de la cuisine, du linge, des locaux, de veiller sur ta sécurité la nuit, d'une secrétaire, d'une psychologue, d'un chef de service éducatif, et des éducateurs.

Toutes ces personnes, qui ont des tâches et des responsabilités différentes mais indispensables, vont contribuer à ce que ton séjour te soit le plus profitable possible.

Tu vas vivre en collectivité et cela n'est pas toujours facile. Cela va t'obliger à apprendre et à accepter un certain nombre de règles de vie. Ces règles de vie sont faites pour que chacun puisse vivre en bonne harmonie avec les autres dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Mon souhait le plus cher est que tu puisses bénéficier au mieux de ton séjour pour affronter dans de bonnes conditions ta vie future.

Pour cela nous avons besoin de ta coopération et je suis persuadé qu'ensemble nous relèverons ce défi.

Bonne Chance à toi.

M. FILALI :

## **INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT TON SÉJOUR.**

**Adresse de l'établissement :**

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR ADOLESCENTS

6 Rue Paul Verlaine  
57380 FAULQUEMONT

Tél. 03.87.94.42.63

**Le juge chargé de ton dossier est :** .....

Ton référent A.S.E. est : .....  
n° tél. ....

Ton référent P.J.J. est : .....  
n° tél. ....

Ton référent à l'établissement est : .....

#### Abords :

Il t'est demandé de respecter la propriété de l'établissement de participer au ramassage des papiers et autres déchets dans l'enceinte du Foyer. Un roulement sera établi chaque semaine par les éducateurs pour cette tâche.

#### Activités Extérieures :

Elles comportent deux volets :

- Inscription à un club : le fait de s'inscrire suppose des frais. Aussi après une période d'essai de 3 semaines, il est important que tu t'engages sur une année. Tu devras rembourser à l'établissement les frais d'inscription si tu ne tiens pas ton engagement et ceci en fonction du temps qu'il restera (ex. si il reste 3 mois tu rembourseras ces 3 mois).
- Clubs internes : Tous les soirs différents clubs fonctionnent, tu as la possibilité de t'y inscrire.
- Sorties organisées par les éducateurs : une fois par semaine, une sortie type (cinéma, patinoire, piscine, etc.) est organisée. De ton comportement dépendra ta participation (cf. tableau d'évaluation).

#### Alcool :

Il est interdit d'introduire, acheter, donner, vendre ou consommer des boissons alcoolisées.

### Animaux domestiques :

Ils sont interdits au Foyer.

### Anniversaires :

Ils font partie de ton vécu à l'établissement. Ils font l'objet d'une fête. Il est préférable de les regrouper (2 maximums). Tu as la possibilité d'inviter deux personnes au maximum (camarades de classe ou professionnels), le menu que tu souhaites est à discuter avec ton référent et à le présenter à la Direction qui le transmettra à la cuisine.

Tu as la possibilité de fêter ton anniversaire au restaurant avec deux invités maximum.

### Argent de poche :

Le Centre te versera une fois par semaine la somme de 7,00 euros. Cette somme n'est pas **un dû**. Il dépend de ton implication soit en stage, à l'école, en apprentissage ou au plateau technique.

### Plateau Technique :

Il fait partie des actions que l'on a à te proposer lors de ton passage à l'établissement. Il est obligatoire pour les jeunes qui ne sont pas à l'école ou en situation de travail. C'est l'éducateur technique qui en est responsable. Les horaires sont de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00, tous les jours de la semaine sauf le mercredi après midi.

### Ailes des groupes :

Les ailes du groupe sont fermés de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 et de 10 h 00 à 12 h 00 le matin pour le groupe J.R.P.

### Argent pour l'achat de vêtements :

L'établissement peut éventuellement dépanner certains jeunes pour l'achat de vêtements. Le budget habillement alloué par l'aide sociale à l'enfance (A. S. E.) est géré avec les éducateurs. A partir de 16 ans et après accord des éducateurs tu peux réaliser seul certains achats en ramenant les justificatifs de dépenses. L'absence de factures t'obligera à rembourser les sommes allouées.

### Argent coiffure :

Si besoin, l'établissement peut éventuellement te dépanner pour te payer le coiffeur dans la limite de 3 coiffures par année.

### BilletS SNCF :

Les déplacements pour retour en famille ou scolaire sont pris en charge par l'établissement ; les déplacements pour projet personnel sont pris sur l'argent de poche.

### Camps d'Été :

Il peut se dérouler en Juillet ou Août. Il est prioritairement réservé aux jeunes qui ne peuvent séjourner en famille à l'occasion des vacances. Quelques places sont prévues pour des jeunes qui le souhaitent.

### Chambre :

A ton arrivée, avec ton éducateur référent et ta famille, vous avez dressé un état des lieux de la chambre mise à ta disposition transcrit sur un contrat d'occupation de la chambre qui permettra d'évaluer à ta sortie les dégradations susceptibles de remboursements. Il t'est demandé de signaler immédiatement les moindres dégradations pour qu'elles soient réparées. L'entretien de la chambre doit être fait correctement chaque jour (faire le lit, ranger les habits, passer un coup de balai si nécessaire). Dans chaque groupe, il y a le nécessaire pour le nettoyage des chambres (balai, produits d'entretien, serpillières). **Les éducateurs visitent les chambres régulièrement**, chaque matin.

### Départ en "Week-end" :

A l'occasion du départ en week-end, la chambre doit subir un nettoyage complet (sols et salle de bains) et la lingerie doit être faite.

### Clefs :

Chaque adolescent dispose de la clef de sa chambre qui lui est remise en même temps que le contrat d'occupation. La perte de la clef est remboursée sur l'argent de poche. Cette clé, lorsque tu sorts de l'établissement doit être obligatoirement remise aux éducateurs.

### Commission Repas :

Dans chaque groupe un délégué a été élu pour participer à la commission repas. Celle-ci est animée par le Chef de Service Educatif, la cuisinière et la présidente de la commission.

### Courrier :

Le courrier des jeunes n'est lu par personne sauf cas très exceptionnel à la demande du Juge des Enfants ou demande du jeune concerné.

### Cuisine :

Il est interdit d'y pénétrer sans autorisation.

### Délégué de groupe :

Un délégué de chaque groupe est élu pour un an. Il représente ses camarades dans différentes commissions.

### Dossier :

Les dossiers des jeunes ne sortent pas du Foyer. Les éléments contenus dans chaque dossier ne sont connus à l'extérieur que par les référents ou le Juge des Enfants. A sa sortie, le jeune récupère certains documents lui appartenant (photos, relevés de banque, fiches de comptes, diplôme, etc.).

### Drogue :

La loi l'interdit. Tout manquement à cette loi fait l'objet d'un signalement au magistrat et d'un dépôt de plainte en brigade. Cela fait partie des difficultés dont tu peux parler et pour lesquels un projet d'aide peut être mis en place.

### École :

Elle est obligatoire jusqu'à 16 ans. Pour certaines situations, un accord est conclu avec le collège de référence pour permettre la mise en place de stages en entreprises. (à partir de 15 ans). Pour les garçons scolarisés, une aide aux devoirs (l'étude) est obligatoire de 17 h à 18 h les lundis, mardis et jeudis. Ce moment te permettra d'avoir une aide efficace dans l'exécution de tes devoirs.

### Laïcité :

Il est tenu compte par l'équipe éducative et les personnels du respect des rites compatibles avec la sérénité, le bien être des résidents et de leurs souhaits (culte, repas, etc.).

### Lingerie :

C'est un service qui est mis à ta disposition selon certaines règles de fonctionnement. Elle est obligatoire le vendredi avant ton départ en week-end, car il ne sera pas admis de laisser du linge sale dans la

chambre. Il faut descendre le linge le lundi et le mardi et le récupérer le vendredi.

#### Médicaments :

Pour des raisons de sécurité il te sera demandé de remettre les médicaments aux éducateurs qu'ils gardent dans l'armoire à pharmacie avec les ordonnances et les feuilles de suivi médicales des garçons. Aucun médicament ne pourra être donné par les éducateurs sans ordonnance établie par le docteur.

#### Ménage :

Cela fait partie de la participation qui te sera demandé : (chambre, certains communs, etc.). Ainsi ta chambre doit être entretenue quotidiennement et "faite de fond en comble" le vendredi.

#### Portables :

Ils sont fortement déconseillés dans l'établissement. Tout vol ne sera pas couvert par l'établissement.

#### Psychologue :

Le psychologue travaille en lien avec l'équipe éducative. Son bureau est un lieu de parole et d'écoute. C'est un endroit où tu pourras évoquer ton parcours avant ton placement, ton placement et tes projets. Cet espace de parole se veut confidentiel. Au cours de l'établissement, un premier entretien te sera demandé puis à une rythmicité et tous les 15 jours.

#### Racket :

C'est interdit par la loi. Dans tous les cas cela fait l'objet d'un dépôt de plainte.

#### Réunions :

- hebdomadaires (par groupe),
- synthèses :

Le jeune est informé de son passage en synthèse par l'éducateur référent.

Le compte rendu de celle-ci lui sera transmis également.

#### Rencontre :

Tu as la possibilité de recevoir des visites à l'établissement après

accord. Dans tous les cas, il est interdit d'emmener une personne étrangère dans les chambres (copains, copines).

Sexualité :

Toute relation sexuelle est interdite dans l'établissement.

Sorties :

Elles sont autorisées en fonction de ton âge :

de 12 ans à 14 ans :

de 18 h 00 (après l'étude) à 18 h 45 et de 19 h 45 à 21 h 00

de 14 ans à 15 ans :

de 17 h 30 à 18 h 45 et de 19 h 45 à 21 h 00

de 15 ans à 16 ans :

de 17 h 30 à 18 h 45 et de 19 h 45 à 21 h 30

de 16 ans à 18 ans :

de 17 h 30 à 18 h 45 et de 19 h 45 à 22 h 00

Après 18 ans les sorties se gèrent en fonction d'un projet défini avec les éducateurs qui tient compte des réalités professionnelles et de l'établissement.

Tabac :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

Téléphone :

Le droit de téléphoner à partir du Centre n'est autorisé qu'exceptionnellement par le Directeur ou le Chef de Service ou les Educateurs.

Vandalisme :

Tout acte de vandalisme se paie. Cela peut également entraîner un dépôt de plainte et un rapport au magistrat.

Violences :

Tout acte de violence fait l'objet d'un dépôt de plainte. Cela peut entraîner le renvoi de l'établissement.

Vols :

Ils font l'objet d'un dépôt de plainte.



